**DU BON USAGE DU TELEPHONE PORTABLE**

**L’intérêt d’un téléphone portable** c’est de pouvoir recevoir et de donner, partout, à tout moment des communications. Mais le problème est qu’en recevant et en donnant ces communications on risque d’importuner les autres.  
  
Voici donc quelques règles à suivre afin de respecter vos correspondants et ne plus gêner votre  entourage avec **votre portable**.

**Soignez votre message d’accueil**Evitez les fonds musicaux à la mode ! Vous aimez la techno ? C’est votre droit mais ne n’imposez pas aux autres la dernière musique à la mode**.**  
Vous avez beaucoup de choses à dire ? Formidable ! Parlez à vos amis **au téléphone**, écrivez, mais n’enregistrez aucun message de plus de 15 secondes.

**L'oreillette**   
Certes **l'oreillette démontre qu’on vous appelle beaucoup**, et donc que vous êtes quelqu’un de très occupé ou d’important, mais franchement, n’avez-vous pas conscience du ridicule à vivre en permanence connecté avec un fil pendant de votre oreille ?   
  
 **Réglez le volume de la sonnerie**Les **sonneries trop fortes** ou trop « particulières» des **portables** exaspèrent tout le monde.Evitez de casser les oreilles de vos correspondants.

**Soyez bref**Si quelqu’un vous appelle sur **votre mobile** simplement pour vous prévenir de son retard de quelques minutes,  n’entamez pas une longue conversation avec cette personne.

**Ne hurlez pas  
Dans les lieux publics,** évitez de parler fort **au téléphone** et de faire participer tout le monde à votre conversation**! Et si vous le pouvez,** choisissez toujours un endroit tranquille pour parler.

**Coupez la sonnerie**Si vraiment, lors d’un spectacle, au cinéma, lors d’une cérémonie, d’une conférence à la  bibliothèque, dans les lieux de culte, et dans tout endroit où le silence est exigé, vous attendez un appel important, actionnez le mode vibreur ou le mode silencieux de **votre portable.**

**Eteignez votre portable**Dans un hôpital et dans l’avion. Toutefois certains appareils offrent un mode avion, qui désactive l'antenne mais permet d'utiliser d’autres fonctionnalités du **téléphone portable.**

**N’emportez pas votre portable  
Ne téléphonez** ni dans la salle de bain, ni dans les toilettes. Respectez le secret de votre vie privée … et celle des autres. Rappelez plus tard.  
 **Optez pour un message texte (sms et texto)**Lorsque vous devez absolument joindre quelqu'un, mais que lui téléphoner pourrait le mettre mal à l’aise, envoyez un texto. La personne recevra votre message instantanément et pourra vous répondre ou vous rappeler au moment voulu.

**Votre téléphone sonne  
Votre portable** sonne alors que vous étiez en train de parler avec quelqu’un. La courtoisie la plus élémentaire voudrait que vous n’interrompiez pas cette conversation (**la messagerie vocale et l’afficheur du portabl**e ont été inventés pour aussi pour ce genre de situation). Mais si ce n’est pas possible,excusez-vous avant de prendre cet appel, retournez-vous et proposez à votre correspondant de le rappeler un peu plus tard. La conversation se prolonge ? Excusez-vous encore

**Prévenez votre interlocuteur d’une interruption prévisible**  
Dans certains immeubles, dans le train, dans certaines zones, en arrivant sous un tunnel, les ruptures de réseau sont fréquentes. Prévenez-en votre correspondant en lui promettant, si **votre portable** coupe, de le rappeler plus tard. Après l’interruption prévue, rappelez, même beaucoup plus tard, en vous excusant.  
  
 **Les erreurs à ne pas commettre**Ne reprochez jamais à quelqu’un d’avoir éteint son **téléphone portable**. C’est son droit !  
Ne commencez pas vos appels par «T'es ou ? »  Mais demandez : «Est-ce que je te dérange ?»

**Votre portable à table**   
**Eteignez votre portable** ! Que ce soit au restaurant ou chez des amis, ne déposez jamais **votre portable** **allumé** sur la table **(ni éteint d’ailleurs) :** Les autres convives le considéreraient comme un  affront ou tout du moins comme le signe d’une mauvaise éducation.  
  
Si vous attendez un **appel vraiment important**, avertissez-en votre entourage. Et dès que la sonnerie retentit, excusez-vous, levez-vous, en vous mettant à l’écart pour ne pas faire profiter toute la salle de votre  **conversation téléphonique** et écourtez-la au maximum. De retour à table, excusez-vous encore.

**Dans un magasin**Ne prenez pas la communication. Rappelez plus tard. Rien n’est plus odieux que de continuer une **conversation téléphonique** tout en payant un article à la caisse.

**En sortant de l’avion ou du spectacle**  
Sevré pendant quelques heures de **leur  téléphone portable**, dés que l’avion est arrivé dés que le film est terminé, les dépendants téléphoniques rallument à toute vitesse leurs téléphones, sans la moindre considération pour la personne qui les accompagne. Si c’est votre cas, si vous ne pouvez faire autrement, excusez-vous avant de consulter vos messages.

**En marchant**   
Vous **téléphonez en marchant** ? Dites-le à votre correspondant ! Sinon en entendant votre voix haletante, il croira que vous n’êtes pas dans un état normal.

**A n’importe quel moment, quoi qu’il arrive, vous devez prendre en urgence, la communication d’un de vos proches**?  
Dédiez-lui une sonnerie distinctive ou un code spécial.  
 **Votre portable au bureau**  
**Pendant une réunion**Ne soyez pas grossier ! Au lieu de participer et de contribuer à une réunion,  n’en profitez pas pour lire ou répondre aux e-mails sur votre BlackBerry.  
Si un message nécessite une réponse urgente, excusez-vous puis sortez à l’extérieur pour répondre

**Des urgences ça existe !**Si  vous devez interrompre une réunion d’affaires ou une présentation, ayez la courtoisie de vous excuser auprès des gens présents, puis sortez pour prendre l’appel.

**Les erreurs à ne pas commettre**Avez-vous lu les clauses de votre contrat ?  
Avant de vous engager avec **un opérateur**, lisez attentivement votre contrat afin de n’avoir aucune surprise en matière de tarification ou de résiliation**.  
On ne vous a pas remis de contrat ?** Réclamez-le !   
La Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, rappelle aux consommateurs qu’ils sont en droit d’exiger du vendeur la production du contrat qu’ils s’apprêtent à signer et une information tarifaire complète précisant le type d’appels et de services inclus ou non dans le forfait.

**Le montant de votre facture vous étonne ?**Contestez-la et exigez un relevé détaillé de vos communications pour la période litigieuse. En cas de litige prenez contact par téléphone avec le service clientèle de votre opérateur. Les coordonnées de ce service doivent figurer dans les conditions générales de **vente du portable**, remises à la souscription du contrat et sur la facture. Si la réponse donnée, ne vous convient pas, adressez votre réclamation par lettre recommandée avec AR (en prenant soin d’indiquer votre référence client, et de garder une photocopie) au service clientèle.